Image not found or type unknown

Refus avenant prolongatif de mission à l'étranger

Par **Polemon**, le **25/09/2018** à **15:58**

Bonjour,

Je suis actuellement détaché en Russie par une société mère française.

Mon avenant se termine le 30 septembre 2018.

La société mère me propose un avenant prolongeant ma mission d'un an.

Si je refuse, que risque-t-il de m'arriver ?

Par **P.M.**, le **25/09/2018** à **16:04**

Bonjour,
A priori, en cas de refus, vous devriez retrouver votre poste en France mais cela dépend du contexte et des informations que vous pourriez détenir ou solliciter...

Par **Polemon**, le **25/09/2018** à **16:07**

Rien n'est prévu dans mon contrat de détachement sur le cas où je refuserai de signer un renouvellement ...

J'ai peur que la réponse sera un licenciement.

Par **P.M.**, le **25/09/2018** à **16:42**

Un avenant temporaire de détachement a donc une durée limitée et déterminée qui n'engage que pendant ce temps les parties... Même sans précision, à son terme, vous devez normalement retrouver votre poste initial...
Pour pouvoir procéder au licenciement, il faudrait que l'employeur ait une cause réelle et sérieuse...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés